



THE CO

MANIOC.org
Archives départementales de la Guadeloupe
20090003

CONSIDERATIONS

SUR L'ADMISSION

DES

NAVIRES NEUTRES

AUX

DE L'AMÉRIQUE En tems de guerre.

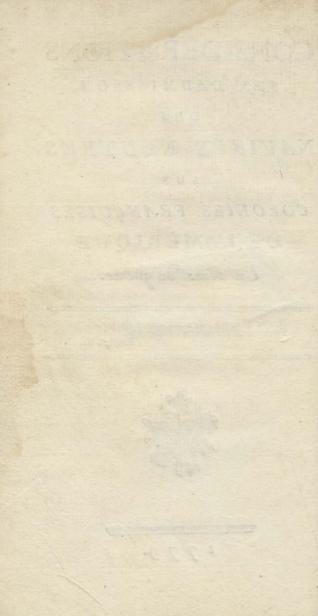
Navita de ventis , de tauris narrat Arator , Enumerat Miles vulnera , Pastor oves. Propert. lib. II.



2779.

MANIOC.org

Archives départementales de la Guadeloupe



AVIS

DE L'IMPRIMEUR.

CETTE Brochure étoit destinée à paroître vers la sin d'Avril 1778; divers obstacles en arrêtérent l'impression: aujourd'hui que le Gouvernement paroît avoir mis à l'écart le projet de faire approvisionner les Colonies par les neutres, & qu'il a adopté la méthode des convois pour la protection du commerce national, on a cru pouvoir, sans aucun inconvénient, consacrer par l'impression, des principes qui sont parsaitement d'accord avec ceux de l'administration, & saire connoître au public, un Ouvrage qui n'a d'autre but que l'avantage & la gloire de la Nation.

BITA

A DE MINERIA DE

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

LE Manuscrit de ce petit Ouvrage fut trouvé dans les papiers d'un Magistrat, fort connu par son amour pour les lettres.

Je ne rendrai point compte du hasard qui l'a fait tomber dans mes mains; cette circonstance est fort peu importante pour le Lecteur.

Il paroît, par la préface que j'ai supprimée, que son Auteur se proposoit de traiter à fond la question du commerce des nations étrangères à nos Colonies, qu'il appelle une question d'Etat. Ceci n'en est que la première partie, cette raison m'a obligé de changer le titre, & de faire quelques retranchemens au texte. (1)

J'ai senti que le principal mérite d'un Ecrit de cet espèce, est de paroître à propos; celui-ci n'auroit jamais vu le jour, si

⁽¹⁾ La seconde partie devoit traiter du commerce des Etrangers dans nos Colonies en tems de paix.

les circonstances actuelles, en ramenant les mêmes questions sur la meilleure manière d'approvisionner nos Colonies, & d'en exporter le produit pendant la guerre, ne m'avoient fait juger qu'une discussion sur cette matière pouvoit éclairer; c'est l'unique motif qui m'a porté à le publier.

C'est ici le lieu d'observer que si dans la guerre de 1756, les négocians François étoient en état d'approvisionner nos Colonies, & d'en extraire les denrées, on peut compter que, dans celle-ci, les moyens de nos Armateurs seront infiniment plus considérables, en tout genre; & que de ce côtélà, ils n'ont nullement besoin du secours des Etrangers.

On a dit, dans un Mémoire qui-a paru en 1765, « que les Anglois ont plus de com-» merce que de Colonies, & que la France, » au contraire, a plus de Colonies que de » commerce. (1)

Je remarquerai d'abord, que la proposition

⁽¹⁾ Mémoire sur l'étendue & les bornes des loix prohibitives du commerce étranger dans nos Colonies, page 5.

est fausse, par rapport à l'Angleterre, qui avoit évidemment plus de Colonies que de commerce, avant la féparation des Provinces qui forment aujourd'hui les Etats unis de l'Amérique; puifque la plus grande partie de ces Provinces n'avoit point atteint le degré de culture & de population, auquel elles pouvoient prétendre; & qu'à cet égard, le commerce anglois avoit encore beaucoup à faire. Et quant à la France, il me semble que cette affertion eût été juste, lorsque nous possédions le Canada & la Louisiane : on pouvoit dire alors, que nous avions plus de Colonies que de commerce, puisque nous n'en tirions pas tout le parti que nous aurions dû; mais depuis que nous avons perdu l'une & l'autre de ces Colonies, comment a-t-on pu dire que nous avons plus de Colonies que de commerce?

Si, comme il y a lieu de le penser, on a voulu faire entendre par là, que nos négocians manquoient de moyens, pour exploiter le commerce de nos Colonies à sucre, on a avancé une grande erreur.

Ce n'est pas cette raison qui a empêché le commerce de France de leur fournir certains objets, qui ont donné lieu aux plaintes des Colons; c'est la crainte, fondée sur l'expérience, d'éprouver une concurrence ruineuse.

L'événement heureux de l'indépendance américaine occasionnera vraisemblablement un changement favorable à cet égard pour les Isles à sucre; & le Gouvernement actuel, qui ne paroît pas se conduire d'après des systèmes assis sur une métaphysique, qui égare presque toujours en fait d'administration, verra se réaliser le contraire de la proposition que je viens de citer, si en ouvrant de nouveaux canaux au commerce national, & en accordant sa protection aux opérations des négocians, il les met à portée d'exercer leur industrie, d'une manière utile pour eux & pour l'Etat.





CONSIDÉRATIONS

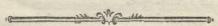
SUR L'ADMISSION

DES

NAVIRES NEUTRES

Aux Colonies Françoises de Amérique

En tems de guerre.



A perte qu'avoit fait la France, avant la déclaration de la guerre (1), d'une partie confidérable de ses meilleurs matelots, pris pendant les hostilités, sit supposer à ceux qui ne connoissent pas nos ressources, qu'il n'en

⁽¹⁾ Le lecteur est prié de ne pas perdre de vue; dans tout le cours de cet ouvrage, qu'il a été écrit en 1759, & qu'il est toujours question de la guerre de 1756. Note de l'Editeur.

restoit pas un assez grand nombre, pour sournir à la fois, aux armemens de la marine royale & aux besoins du commerce; du moins ce sut là le prétexte qu'on prit, pour proposer divers expédiens pour la conservation & l'aprovisionnement de nos Colonies; mais le projet qui parut le plus simple & le plus avantageux, à ceux qui n'avoient pas une connoisfance parfaite de certains détails, & qui se fit bientôt distinguer par la qualité & le nombre de ses partisans, sut celui d'admettre les Navires neutres, en concurrence avec les nationaux, dans le commerce de nos Colonies de l'Amérique.

Ce projet fut annoncé & exalté avec une chaleur & un enthousiasine qui n'ont peutêtre jamais eu d'exemple.

Deux écrivains prirent la plume pour en faire voir les avantages. Les Chambres de commerce, au contraire, se déclarérent contre le projet; elles représentérent qu'on n'en avoit jamais proposé de plus dangereux pour l'Etat, qu'il n'alloit pas à moins qu'à perdre le commerce & les manufactures, à réduire à rien la navigation & le cabotage, à diminuer le nombre de nos matelots, bien loin de les

augmenter ou de les conserver, à ruiner le cultivateur, & à laisser les Colonies sans se-cours, & sans être approvisionnées ni vuidées, & par conséquent, dans un risque éminent d'être attaquées, ou envahies par l'ennemi.

Le ministère frappé de ces bonnes raisons, qui gagnent beaucoup à être développées, jugea que ce projet n'étoit pas aussi solide qu'on avoit voulu le lui persuader; & depuis, l'expérience a montré qu'il étoit faux dans toutes ses parties. Il n'a manqué qu'une chose pour en convaincre ses partisans les plus zélés, c'est que M. de M.... eut eu le tems de donner à la marine marchande & aux Colonies, la protection qu'il leur avoit promise; faute de cette protection si nécessaire, à quoi rien ne peut suppléer, le commerce a perdu des capitaux immenses, & le Roi ses meilleurs matelots.

Les Colonies se sont trouvées dans la plus grande détresse, & les Américains résidans en France, qui les premiers avoient accrédité le projet de toutes leurs forces, & qui n'avoient négligé aucun moyen pour le faire réussir, ont dû connoître à leurs dépens, que cette ressource n'en avoit que l'apparence.

Quand enfuite, aulieu de la protection promise pour la marine marchande, on a donné des passeports aux neutres, fans aucune condition ni réfervation, il est arrivé ce que les gens qui connoissent nos ennemis avoient prévu; les Anglois n'ont respecté aucune espèce de pavillon, ils ont pris sans distinction tout ce qu'ils ont rencontré, Hollandois, Danois, Napolitains, Espagnols même; & les choses en sont venues au point, qu'il a été plus difficile de faire affurer en Hollande, un vaisseau Hollandois, d'entrée ou de sortie de quelqu'une de nos Colonies, que fur nos places de commerce, un vaisseau François pour le même voyage, quoique les primes fur ces derniers eussent été portées de 50 à 60 pour cent : c'est un fait qui ne sauroit être contredit. (I)

⁽¹⁾ La perte qu'a fait la seule ville d'Amsterdam dans ce commerce est énorme. De 36 gros navires qui y surent armés en 1757 pour aller directement à nos Colonies, il n'en revint pas un seul en Hollande; tous surent pris. Voici ce que dit à ce sujet un Auteur très-exact & très-instruit: « Les Anglois, » dans la derniere guerre contre l'Espagne & la » France, ont causé des pertes immenses aux Hollandois; une liste, imprimée à Amsterdam at

Ce n'est pas la première fois qu'on a voulu recourir en France aux nations neutres, pour approvisionner & vuider nos Colonies, & que ce secours a été reconnu insuffisant & ruineux.

M. de Pontchartrain, étant Ministre de la Marine, crut qu'il seroit bon d'admettre dans nos Colonies les Nations amies; mais les premiers vaisseaux qui furent expédiés, ayant été pris; le Ministre revint tout de suite au seul expédient vraiment efficace; il traça un plan de protection pour la navigation françoise si excellent, que quoique nous sussions en guerre avec l'Angleterre & la Hollande à la fois, les primes ne passérent pas 20 pour cent d'entrée ou de sortie de St. Domingue & de la Martinique, & 15 à 22 pour cent pour aller à Quebec.

[&]quot; mois de Juillet 1758, de vaisseaux & bâtimens » pris dans ce tems, faisoit monter le dommage » causé aux Négocians d'Amsterdam, de St. Eusta-» che & de Curação à plus de 10 millions, & en » Décembre de la même année, on le faisoit mon-» ter à plus de 25 millions, sans compter les pertes » faites par des Négocians de Rotterdam & quelques » autres Places de la République, » De la Richesse de la Hollande, T. I. ch. 4- p. 206. Note de l'Editeur.

En 1744, l'administration voulut tenter la même chose; on sit expédier de Hollande six navires pour St. Domingue, la Martinique & Cayenne; cinq furent pris; celui pour Cayenne beaucoup plus petit & moins important arriva; de-là, on prit le parti sage d'établir des convois, & d'interdire aux Armateurs toute expédition particulière.

Ces convois eurent d'abord le plus grand fuccès, & on n'auroit eu qu'à se féliciter de les avoir établis, s'ils avoient été arrangés de manière à être plus fréquens, & moins nombreux: du moins pendant toute cette guerre, nos manufactures & notre commerce s'entretinrent, les Colonies furent soutenues & vuidées de la plus grande partie de leurs denrées, & nos ennemis n'osérent rien tenter contre elles.

Aujourd'hui le commerce national, le commerce étranger, les Colons, tout a perdu; nos manufactures font éteintes & nos matelots détruits, nos ouvriers passent chez nos voisins, & il est à craindre qu'ils ne reviennent pas. Nos possessions en Amérique & sur la côte d'Afrique, sont attaquées ou envahies de toutes parts; ensin l'on peut dire que

dans la guerre de 1744, nos forces navales furent employées, presqu'en entier, pour la conservation du commerce & des Colonies, & que dans celle-ci, l'abandon de la part de la marine militaire a été total, & qu'on a sa-crissé le commerce & les Colonies à un projet chimérique & illusoire; il doit cependant y avoir un milieu entre deux manières d'administrer aussi opposées. (1)

^{(1) &}quot;Le parti mi oyen (disoit ici l'Auteur dans w une note) seroit sans doute une protection réglée » fur la prudence & fur nos forces, L'essentiel est » toujours de mettre le commerce à l'abri des Cor-» faires, qui font ses ennemis les plus dangereux, » ceux de Jerzey & de Guernesey ont causé, eux » feuls, plus de pertes au commerce, dans la Mans che & dans le golfe de Gascogne, que tous les » vaisseaux de la marine royale d'Angleterre ensem-» bles ; une Frégate de 30 canons est en état de » mettre à l'abri de ce risque vingt Navires mar-» chands, sur-tout quand ils sont un peu armés. » L'Autent entroit ensuite dans des détails sur la meilleure manière de croiser contre les ennemis en protégeant notre commerce, tant dans la mer d'Europe que dans celles d'Amérique; j'ai cru devoir les supprimer; on en sentira facilement la raisoa. Note de l'Editeur.

Les deux écrivains qui, au commencement de l'année 1756, entreprirent l'apologie du projet des neutres, font si peu d'accord entre eux, qu'il n'est pas possible de faire l'examen de ce projet, sur ce qu'ils en ont écrit.

L'un prétend (1) que les neutres doivent faire indistinctement, toute espèce de commerce à nos Colonies, soit en comestibles, soit en marchandises séches; il insinue même que ce système peut avoir une influence favorable pour les tems de paix.

L'autre (2) qui paroît avoir autant à cœur les intérêts du commerce, que ceux des Colonies & de l'Etat, & qui ne regarde les neutres que comme une ressource nécessaire dans le moment, veut les réduire au seul commerce de comessibles, même avec des réservations ou des restrictions, favorables au commerce national.

L'un prétend que ce dessein modeste dans l'énonciation, étoit tout ce qu'il y a de plus grand & de plus magnissque dans le succès; tout se

⁽¹⁾ L'auteur des Lettres d'un Citoyen.

⁽²⁾ L'auteur de l'essai sur l'admission des Neutres à nos Colonies.

lioit, dit-il, tout s'unissoit & faisoit force dans ce projet.

L'autre le présente au contraire, comme un mal nécessaire dans une position violente où la moins mauvaise opération est toujours la meilleure. C'est, sans doute, dans ces vues, dit-il, qu'il a été proposé d'admettre, sur des permissions momentanées, les vaisseaux neutres dans nos Colonies.

Je pourrois continuer le paralléle entre ces deux auteurs, & faire voir, qu'ils ne sont pas plus d'accord sur la manière dont on devoit opérer dans l'admission des neutres à nos Colonies, que sur les calculs & les preuves qu'ils apportent pour en montrer la nécessité: mais cela ne décideroit point le sond de la question; d'ailleurs un de ces écrivains a mis tant de chaleur & si peu d'exactitude dans tout ce qu'il a dit sur cette matière, que je me crois dispensé de le suivre dans ses écarts; son ouvrage est plutôt une satire du commerce & des commerçans, qu'une désense raisonnée d'un projet sormé pour les conserver.

En effet, que répondre à un auteur qui après avoir calculé les profits que fait le commerce de Nantes, seulement sur le frêt & sur la commission des effets de nos Colonies, dont les retours se font dans ce port, (profits qu'il évalue année commune à trois millions), s'éforce de prouver que ce même commerce de Nantes est sans intérêt dans la question de l'admission des neutres: ensuite revenant sur ses pas, il prétend faire voir, que Nantes est spécialement bénéficié par le commerce des neutres à nos Isles. Quoi de moins conséquent & de plus contradictoire?

Que dire à un auteur, qui avance, sans en donner la preuve, qu'aux mouvemens tumultueux & séparés des différentes Chambres de commerce présidoit une même intrigue...? Qui pose pour principe, que dans le commerce des vins de Bordeaux, la vente ne signisse point ce qu'elle signisse ailleurs: sin armement réussit, dit-il, tout s'acquite; s'il chancelle, tout devient douteux; s'il manque, la quittance des vendeurs est donnée d'avance... Ce tableau, continue t-il, présente une moitié des débouchés des vins, sondée pendant la paix même, sur une faillite habituelle, qui tend incessament, par l'avidité des petits armateurs, à devenir une faillite acquelle.

Pendane la guerre, lorsque les risques se

multiplient, lorsqu'ils servent de raisons ou de prétexte, la puissance de faillir se réduit visiblement à l'acte ; les banqueroutes doivent être continuelles, & elles le sont en effet Le commerce dominant de la Province, représenté par les propriétaires des terres, a un intérêt réel à retrancher pendant la guerre plus de la moitié de ses commerçans maritimes, pour en transporter le commerce à des étrangers qui les payeront mieux ... Enfin , il n'y a point de commerce à Bordeaux, si ses vins ne se débouchens point pendant la guerre, on ne se débouchent qu'en apparence, parce que pris par l'ennemi, ils ne se payent pas, pour la plus grande partie, aux propriétaires des terres. Il n'y a donc point de commerce réel à Bordeaux pendant la guerre, lorsqu'il est exclusif pour les nationaux, mais seulement lorsque les étrangers sont appellés & la concurrence.

Est-ce là le langage d'un Citoyen? est-ce dans un ouvrage sérieux, dans un ouvrage où l'on prétend chercher de bonne foi la vérité, en éclaircissant une question intéressante pour l'Etat, qu'on ôse s'appuyer sur des faits aussi manifestement saux, que les imputations qu'ils contiennent sont odieuses? Qui ne sait que

depuis que cet écrivain a donné au public, ses Lettres, qui sont peut-être oubliées aujour-d'hui; la place de Bordeaux a perdu plus de trente millions, sans qu'on y ait éprouvé le moindre désordre de la part des armateurs? Qui ne sait encore, que cette place, où il prétend que le mauvais papier est si commun en tems de guerre, en fournit autant ou plus de bon, elle seule, que tous nos autres ports de l'Océan ensemble?

Est-on curieux de voir un portrait du commerce, tracé de la main du même auteur? Le voici: Le commerce est par sa nature, dit-il, le versement des subsistances; l'approvisionement de l'intérieur est le commerce proprement dit; & quand des négocians réclament le droit de transporter ailleurs des subsistances qui laissent fouvent le Royaume dans la disette, ils n'annoncent rien autre chose, sous le nom de l'utilité du Royaume, que le contraire de cette énonciation. Ce n'est qu'un droit utile pour eux qu'ils réclament. Ils se proposent de vendre fort cher au dehors, les subsistances du Royaume, pour revendre encore plus cher au Royaume, quelque tems après, les subsistances étrangères. Des sujets avides font une guerre sourde à l'Etat. C'est le négoce armé contre le commerce.

Voilà donc les négocians déclarés ennemis de la patrie, ou peu s'en faut; un raisonnement aussi étrange ne pouvoit être employé que pour la défense d'une aussi mauvaise cause.

A entendre cetécrivain, Nantes, Bordeaux, toute autre ville de commerce est sans intérêt dans le changement de direction du commerce des Noirs.... Le négoce des Colonies, en général, n'a que peu ou point d'intérêt dans le mouvement plus ou moins grand des manufactures, qui ne sont qu'un fantôme que le commerce a mis entre lui & le public; l'intérêt commun entre ces deux objets n'est qu'apparent.... Il est dans les termes & non dans les choses; & il ne peut même y être, puisque la passion qui agit ouvertement dans le soulévement des villes maritimes contre les neutres, n'a pû, dans son premier essort, déterminer un intérêt sixe.

Avec de pareilles raisons ce zélé défenseur du projet des neutres est fort surpris d'éprouver de la contradiction : il cherche lui-même des objections & il n'en trouve point. A consulter chaque négociant en particulier, dit-il, quelques-uns se plaignoient, aucun ne disoit de sujet de plainte; les plus sensés avouoient, qu'il n'y a de raison contre le commerce des neutres, que la nouveauté du projet.

Quels font les négocians que l'auteur a consultés sans en pouvoir tirer de véritables sujets de plainte ? Ce sont peut-être ceux qui follicitoient eux-mêmes des passeports particuliers, ce qui n'est pas plus étonnant que de voir des gens chercher à faire la contrebande quand une denrée est prohibée : mais tout le monde fait que la nouvelle du projet des neutres excita un cri général dans tous nos ports du Ponent. La consternation fut des plus grandes fur les places de Nantes, Rouen . Bordeaux & la Rochelle ; l'esprit d'intrigue & de cabale n'eut aucune part à ces cris : on fut quelque tems à se déterminer, mais enfin quand on crut qu'il y avoit encore espoir de faire révoquer cette permission, on s'assembla, on fit des mémoires, on nomma des députés que l'on fit partir dans moins de trois femaines.

Il ne fallut pour composer ces mémoires, ni une longue suite de méditations, ni de nombreuses séries, ni des logarithmes multipliés; il ne fallut point faire usage de la profonde géométrie des plus accrédités des Négocians, qui n'est qu'un être de raison, à la suite de termes aussi peu analogues au sujet, que les choses qu'ils expriment y sont étrangéres.

L'avidité particulière y eut encore moins de part: il feroit facile de prouver que les principaux négocians, c'est-à-dire, les plus riches, & par conséquent ceux qui ont le plus d'influence, avoient un grand intérêt à ce que la navigation des neutres eut eu lieu, si elle avoit dû procurer tous les avantages qu'on supposoit; de ce nombre sont tous ceux qui sont possesseux, en tout ou en partie, d'habitations en Amérique, tels qu'il y en a beaucoup à Nantes; & ceux qui se trouvoient créanciers des habitans de nos Colonies, pour vente de Négres, ou pour avances saites pour leur compte, en France, ou autrement.

Ces négocians ayant de gros fonds à faire revenir en Europe, devoient voir avec plaifir, qu'on leur offroit un moyen qui devoit
être infaillible, pour leur en procurer le retour le plus prompt & le plus sûr; mais foit
qu'ils vissent la chose dans un jour moins favorable, & qu'ils craignissent (ce qui ne
pouvoit manquer d'arriver) que le commerce des neutres seroit inquieté par l'en-

nemi, & qu'alors tous ces prétendus avantages s'en iroient en fumée; foit que par un généreux effort sur eux-mêmes, ils sissent céder leur intérêt particulier à l'intérêt public; il est certain qu'ils parurent réunis de sentiment à cet égard avec leurs concitoyens, & qu'ils furent unanimes à déclarer le projet visiblement faux, & le mal qui en devoit résulter, si considérable, que la cupidité même ne pouvoit réclamer en sa faveur, ni élever sa voix pour en solliciter l'exécution.

Concluons donc que les négocians qui ont parlé n'ont point été féduits: on a donné d'excellentes raisons, parce qu'on avoit une excellente cause.

Le fecond écrivain (1) a traité la même matière d'une façon plus méthodique, & surtout plus modérée: on reconnoît vraiment en lui un citoyen zélé, qui veut le bien, & qui le cherche de bonne foi. Il assujettit presque tous ses raisonnemens au calcul, mais il faut convenir qu'il n'a pas toujours été heureux dans les mémoires qu'on lui a fourni, & dans

les

⁽¹⁾ L'Auteur de l'Essai sur l'admission des neutres à nos Colonies,

les preuves dont il a fait choix; il est donc nécessaire que j'examine les principaux faits sur lesquels il se fonde, & les principes qu'il a voulu établir, asin de détruire les impressions qu'ils peuveut avoir fait sur l'esprit des lecteurs.

L'auteur dit (page 13) que les Anglois avoient pris la précaution, dès le tems dans lequel il écrit, (vers le mois de Mai 1756) de prohiber chez eux, toute affurance fur des navires françois. C'est-là un de ces faits sur lesquels il a été très-mal înformé.

Il est de notoriété publique, que les Compagnies d'assurance de Londres, ont continué d'assurer ouvertement tous les vaisseaux françois, jusques bien avant dans la guerre déclarée; il n'y a même jamais eu de désense expresse dans la suite, mais seulement des insinuations de la part du Gouvernement, que le Roi ne verroit pas avec plaisir, que ses sujets assurances affurassent suisseaux appartenans à ses ennemis.

Voici un des raisonnemens favoris de tous les partisans du système des neutres, c'étoit leur cheval de bataille. «On bien les Anglois, » dit-il, (page 16) respecteront avec les » nations neutres, les loix du droit des gens;

» & dans ce cas, nous aurons rempli notre

» objet : ou bien les Anglois violeront la li-» berté naturelle du pavillon de ces nations;

» alors ils armeront contre eux toute l'Eu-

» alors ils armeront contre eux toute l'Eu-

» rope opprimée.»

Il faut bien aimer à se faire illusion pour se perfuader pareille chofe. On le fait, les Anglois ont pris indistinctement tous les vaiffeaux qu'ils ont rencontrés, & toute l'Europe les a vu faire fans s'en mettre en peine. Mais pouvoit-on l'imaginer autrement ? Quelle apparence, en effet, que des Etats qui ont de si grands intétêts à concilier, & tant de mefures à garder, se déterminassent à entrer dans une guerre toujours ruineuse, pour soutenir quelques-uns de leurs négocians, qui auroient entrepris de faire un commerce prohibé; commerce que ces mêmes Etats ne pouvoient regarder, quelqu'avantageux qu'il fut, que comme précaire & momentané pour leurs fujets!

Les infultes qu'a reçues le pavillon hollandois, ont été pouffées bien au-delà de tout ce qu'on auroit pu imaginer; cependant, c'est avec bien de la peine que les Etats Généraux se sont déterminés à armer, & ils l'ont fait plutôt pour protéger leur commerce de cabotage, & le commerce direct que sont leurs sujets avec leurs propres Colonies, que pour affurer celui qu'ils sont dans les nôtres. De cette démarche à une guerre déclarée, il y a encore bien loin.

Mais à supposer qu'on eût été sûr, que les nations étrangéres eussent trouvé un affez grand intérêt dans la chose, pour rompre la paix avec les Anglois, c'étoit une raison de plus pour ne pas leur abandonner ce commerce. Car si l'on admet qu'une petite partie du commerce de nos Colonies, fait par les étrangers, méritoit de leur part une protection affez décidée, pour les obliger à entrer en guerre avec quiconque auroit voulu les troubler; il faut convenir, par cela même, que ce commerce, notre patrimoine, méritoit d'être protegé & conservé pour la nation exclusivement, contre nos ennemis naturels & déclarés; l'abandonner aux étrangers, c'étoit le détruire & remplir le but des Anglois.

L'auteur continue, (page 20) « réduits, » comme nous le fommes par les circonstan» ces, à une défense momentanée, avons-» nous d'autre conseil à suivre, que celui de » conserver les objets même que l'ennemi a » eu dessein de nous enlever, pour nous ré-» duire à recevoir sa loi? »

Sans doute il n'y avoit pas d'autre parti; mais le moyen des neutres opéroit précifément le contraire, dès que ceux-ci n'étoient pas protégés, ou munis de passeports anglois. Il n'y avoit donc que la protection de notre marine marchande qui put opérer cet esset, & cette protection indispensable devoit faire partie de la défense momentanée, à laquelle nous étions malheureusement réduits.

L'auteur fait un calcul (page 33) par lequel il prétend prouver qu'il ne feroit resté que 120 vaisseaux au commerce de France, & très-peu de capitaux pour approvisionner les Colonies.

1º. Je ferai voir que ce calcul est faux.

2°. C'est bien peu connoître les ressources de notre commerce, que d'imaginer que les pertes qu'il avoit faites dans les hostilités, l'eussent mis hors d'état d'approvisionner les Colonies; il en a fait de bien grandes depuis,

mais s'il étoit encore possible de lui donner de la protection, il se trouveroit des vaisseaux & des fonds plus que sussifians, pour approvisionner les Colonies & les vuider de leurs denrées.

Ce ne sont pas les neutres qui ont approvisionné le Canada & Louisbourg; c'est la marine nationale qui a rempli ce grand objet, quoiqu'avec le moins de protection possible. On a voulu se servir du pavillon Espagnol, il n'a pas été plus respecté que les autres.

» Une preuve de la justesse de cette éva-» luation, continue l'auteur, c'est que dans » le cours des mois de Janvier, Février & » Mars, il n'est parti pour nos Colonies que » 46 vaisseaux.»

Je réponds à cela que depuis le 1 Janvier 1756, jusqu'au 15 Mai de la même année, qui est le tems dans lequel l'auteur écrivoit, il partit du seul port de Bordeaux, 47 navires pour nos Colonies à sucre, & 18 à 20 navires pour le Canada, & qu'il s'en préparoît, dans le même tems, un grand nombre dans le même port, dont la nouvelle du projet des neutres sit suspende l'armement; il y eut même un gros vaisseau de 500 tonneaux prêt

à partir ayant tout son équipage à bord, qui désarma (1).

Voilà l'effet inévitable d'une trop grande concurrence, qui pour être trop générale, ne pouvant être connue ni calculée, diminue les expéditions au lieu de les augmenter.

L'auteur prétend, que dans la précédente guerre il ne fut expédié, dans les plus fortes années, que 260 vaisseaux pour les Isles à sucre; si cela est vrai, je crois pouvoir assurer, qu'il s'en seroit expédié plus de 300 dans celle-ci, s'il y avoit eu les encouragemens & la protection convenables; soit parce que les moyens étoient bien autres, dans toutes nos places de commerce, au commencement de cette guerre que dans la précédente, j'en appelle à tous ceux qui les connoissent; soit parce que les convois annoncés de la précédente guerre intimidoient beaucoup d'armateurs, qui craignoient la trop grande concurrence.

» Nos négocians qui, dans la dernière
» guerre, trouvoient un grand bénéfice dans
» le commerce des marchandifes, n'armé» rent qu'un très petit nombre de navires

⁽¹⁾ L'Elisabeth de la Rochelle.

» pour le commerce des Negres plus risqua-» ble. » (page 40)

Rien de plus naturel que cette conduite de la part des négocians, qui ne doivent chercher que leur intérêt particulier dans leurs opérations : mais il y a grande apparence qu'ils auroient armé pour la Guinée, comme pour les Colonies, s'il y avoit eu pour le commerce d'Afrique les mêmes encouragemens, & la protection qu'il y avoit pour le commerce des Colonies; parce qu'alors, ils auroient pu compter fur des profits proportionnés aux risques qu'ils auroient courus. Les Anglois, dont le commerce est protégé également dans toutes les parties du monde, ne font-ils pas ce commerce d'Afrique pendant la guerre? Ce qu'un négociant anglois fait, un négociant françois le feroit tout de même, s'il y trouvoit les mêmes avantages, & la même fûreté.

« La métropole a fondé la Colonie pour » augmenter le travail de ses laboureurs, de » ses manufacturiers & de ses matelots, ensin » pour l'intérêt du commerce en général. » Les négocians sont les agens de la nation » dans son commerce, mais ils n'en sont pas » les propriétaires : ainsi leur intérêt person-» nel doit être mis à part, dans toutes les spé-» culations politiques ; l'intérêt du commer-» ce général avec les Colonies , c'est la con-» servation de l'empire & la conservation » du produit, »

En supposant que les neutres puissent contribuer, mieux que les nationaux, à conserver le produit, ce qui est bien loin d'être prouvé; je voudrois bien qu'on me dit, comment ils sont plus propres à conserver l'empire: il ne me seroit pas difficile de faire voir qu'ils peuvent, au contraire, être un moyen très-essicace pour le faire perdre.

Je ne m'arrêterai point à examiner si la distinction du commerce général avec les négocians particuliers est applicable à la question dont il s'agit; je suis bien éloigné de ne parler qu'en faveur des négocians, je n'ai d'autre vue que le bien de l'Etat, & son intérêt; je pense qu'il seroit très-dangereux de sacrisser, par pure précaution, les négocians aux Colonies; & que le commerce général de la nation, & l'Etat par conséquent, ne pourroient que soussir considérablement d'un pareil système.



S'il est vrai que la métropole ait fondé la Colonie pour augmenter le travail de ses laboureurs, de ses manufacturiers & de ses matelots; n'est-ce pas aller directement contre ce but, & risquer de perdre tous ces avantages, que d'abandonner aux étrangers fon commerce & fa marine? J'ajouterai que la trop grande fréquentation de nos possessions en Amérique par les étrangers, peut avoir de fâcheuses conséquences; la connoissance parfaite qu'ils acquiérent par là de nos ports & des dangers de nos côtes, peut nous être très-préjudiciable : en tems de paix, elle les encourage au commerce interlope; en tems de guerre, elle les enhardit à des entreprises. auxquelles ils n'auroient jamais fongé.

On fait que ce fut un pilote interlope, qui dirigea la route de l'Amiral Knowles, dans un chenal peu pratiqué par les gros vaisseaux, & qui le conduisit presque au pied des murs du Fort St. Louis, à la bande sud de St. Domingue, que ce Général prit & détruisit dans la dernière guerre.

On n'ignore pas de quel fecours peuvent être, dans nos Colonies, les équipages de nos navires marchands, en cas d'entreprise de la part de l'ennemi; peut-on espérer la même chose des matelots étrangers? Et n'y auroit-il pas à craindre, au contraire, qu'ils ne se joignissent aux assaillans contre nous? Quand cette crainte ne seroit fondée que sur la possibilité, il seroit de la derniere imprudence de s'y exposer. En tout cas, ce n'est pas là un moyen bien essicace de conserver l'empire.

"Les commerçans calculèrent mal à la paix (page 45), ils remplirent imprudemment leurs magafins fur le pied de la conformation ordinaire..... L'habitant devint maître, dans ce moment, du prix des denrées fuperflues, & même de celles qui n'étoient que de pure commodité: leur abondance se trouva telle, que pendant plus de cinq ans, il prit une espèce de revanche du commerce, en achetant à bon marché & vendant très cher.

Ce ne sont point les négocians qui avoient mal calculé à la paix, ce sont des financiers & autres capitalistes de Paris, qui s'immiscérent à faire le commerce, & qui en sorcérent toutes les branches; mais le commerce ne fit point de plaintes sur les pertes qu'on lui faisoit essuyer par cette concurrence inattendue; il ne demanda point qu'il fût défendu à tous autres qu'aux négocians, établis dans les ports, de s'intéresser dans les armemens pour nos Colonies.

Cette demande auroit pu faire le pendant de celle des Américains en faveur des neutres, & ne feroit pas plus extraordinaire. J'ofe du moins affurer qu'elle n'entraîneroit pas de si grands maux, ni pour eux, ni pour l'Etat.

« Si des circonstances extraordinaires (pa» ge 52) mettent le commerce général dans
» l'impuissance absolue de pourvoir à la sub» sistance nécessaire à la Colonie; s'il ne
» peut lui fournir que le cinquiéme des ap» provisionnemens ordinaires, que l'échan» ge mutuel énerve les Colonies pour de
» longues années, alors le Législateur com» mun cherche les moyens d'empêcher la
» ruine entière de la Colonie; en même
» tems qu'il tâchera de conserver au com» merce général la portion d'entreprise, qu'il
» est en état de former.

Je réponds 1° que cette impuissance abfolue est une supposition gratuite, les calculs sur lesquels on s'appuye sont faux, comme je le ferai voir; mais les négocians eussent-ils dû avoir recours, une seconde fois, à la finance & aux fortes bourses de Paris, ce qui n'étoit nullement nécessaire; ils auroient certainement été en état d'approvisionner les Colonies; tous ceux qui connoissent nos ports, les ressources de la nation & son industrie, sur-tout lorsqu'il y a apparence de quelque prosit, ne peuvent point en douter.

2°. Dans le cas de quelque extrêmité, nos Colonies avoient toujours la ressource de l'interlope, ressource plus prompte, plus sûre que celle des neutres expédiés de l'Europe, & qui n'est point sujette aux mêmes inconvéniens. Plus prompte, en ce que l'interlope offre le secours au moment même où il en est besoin; plus sûre en ce qu'il ne court pas autant de risque d'être intercepté par l'ennemi, & que ne faisant point de crédit, dans un commerce qui est toujours censé clandestin & prohibé, il ne peut former que peu ou point de liaisons dans le pays. Point sujette aux mêmes inconvéniens, en ce que l'inter-

lope n'est reçu que lorsqu'il y a nécessité; aulieu que les neutres, auxquels on aura délivré des passeports en Europe, seront reçus en tout tems, concurremment avec les nationaux, même dans la plus grande abondance.

3°. On ne veut pas sans doute nous faire accroire que les neutres, qui se trouveront seuls à traiter dans nos Colonies, négligent de profiter de tous leurs avantages, comme pourroient faire les nationaux; qu'ils manquent l'occasion de vendre cher & d'acheter à bon marché. Au contraire les habitans de nos Isles ne peuvent attendre de ces étrangers, ni le même crédit, ni la même faveur dont les François les font jouir.

Il résulte de tout cela, si je ne me trompe, que la guerre est un sléau pour les Colonies, pour le commerce, pour les fabriques, pour les cultivateurs, ensin pour tous les ordres de l'état, tant en Europe, qu'en Amérique, & qu'il faut que le Gouvernement rende ce sléau le moins redoutable qu'il est possible, non en sacrissant l'un à l'autre, ou en anéantissant l'un pour l'autre; mais en divisant sa protection sur tous. Je reviens au calcul de l'auteur: il suppose (page 23) que sur 421 navires, expédiés chacune des dernières années de la paix, de tous nos ports pour le long cours, il n'y en avoit réellement que 260 qui sussent destinés en droit ture pour nos Isles; & à la page 55, il prétend, comme je l'ai déja observé, que pendant la dernière guerre, il s'est expédié chaque année, pour les mêmes Isles, le même nombre de 260 vaisseaux.

Il y a visiblement de l'erreur dans l'un ou dans l'autre de ces calculs, car on ne perfuadera jamais à personne, que notre commerce des Colonies fût aussi considérable pendant la précédente guerre, qu'il l'a été pendant les dernières années de la paix (1). On fait qu'il avoit fleuri au point de donner de la jalousie à nos ennemis.

Mais il y a effectivement de l'erreur, je finis en état de prouver que le premier calcul est faux, puisque, suivant le relevé qui a été fait, avec toute l'exactitude possible, aux greffes des Amirautés & aux bureaux des Classes des villes de Bordeaux, La Rochelle, Bayon-

⁽¹⁾ Depuis 1752 jusqu'en 1755.

ne, Nantes, Marseille, le Havre, & Honfleur, il paroît qu'il a été expédié de ces disférents ports, en droiture pour nos Colonies à sucre, non compris les navires destinés pour le Canada, Louisbourg, la Guinée, la pêche & même la Louisiane, savoir:

Pendant l'année 1754 \ 326 Nav.

Depuis le 1 Janvier 1755, jufqu'au 30 Sept. de la même année 260 N.

La nouvelle des hostilités, commises par les Anglois, & l'incertitude dans laquelle on étoit du parti que prendroit la Cour, sirent que dans les trois derniers mois de cette même année, il ne sut expédié pour les Colonies à sucre que

Enfemble . . . 282 Nav.

Si on ajoute aux 326 navires, expédiés en 1754, ce qui a pu avoir été expédié des ports de St. Malo, Dieppe, Brest, Morlaix, Dunkerque, dont je n'ai pas pu me procurer les relevés, on conviendra, qu'il s'en faut à peu près d'un tiers, que l'auteur de l'Essai n'ait fait un calcul juste, c'est-à-dire, qu'aulieu de 260 navires, il a dû en partir réellement pour nos Colonies à sucre 345 à 350.

Or si on ajoute à ces 350, tous ceux qui ont été expédiés pour le Canada, Louis-bourg, la Guinée, la pêche & la Louisiane, que je trouve être au nombre de 131 dans l'année 1754, pour les ports de Bordeaux, La Rochelle, Bayonne, Nantes, Le Havre & Honsleur seulement, cela fera 481 navires. Joignons-y ceux qui doivent être partis pour la même destination de St Malo, Dieppe, Brest, Morlaix, Dunkerque, &c. &c. que j'évalue, par un calcul des plus modérés, à 50, il en résultera un total de 531 navires au lieu de 421 que l'auteur suppose que notre marine marchande emploie pour le long cours.

Cet écrivain, dont les principes font partout ceux d'un véritable citoyen, intimement perfuadé qu'il n'y avoit qu'une nécessité abfolue qui put excuser la cession qu'on se proposoit de faire, d'un partie de notre commerce des Colonies aux nations neutres, s'efforce de prouver, sur les mémoires qui lui ont été fournis, sans doute, que les négocians de France étoient, dès le commencement de la guerre, dans l'impuissance d'approvisionner nos Colonies, & de faire ce commerce.

Pour cela, il fait un calcul qu'on peut voir depuis la page 21 jusqu'à la page 32, dont le résultat est, que dès lors il manquoit vingt millions essectifs dans la circulation du commerce de nos Isles, & qu'il ne restoit à nos négocians que 120 vaisseaux en état d'être armés & chargés pour nos Colonies à sucre.

Si j'avois eu à combattre cette proposition, dans le tems même où elle a été faite, j'aurois opposé calcul à calcul, & cela eût été fort aisé; mais aujourd'hui je la combattrai par des faits, ce qui est encore plus sûr.

Il paroît, par les différens mémoires ou requêtes présentées par les villes de Bordeaux, le Havre, Nantes & la Rochelle, au sujet du port franc, sollicité par la ville de St. Malo, que ces quatre villes avoient perdu jusqu'alors, c'est-à-dire, dans un peu plus de deux ans, 441 navires faisant le commerce des Colonies; sans compter les

caboteurs & ceux	qui fréquentent le banc
de Terre-Neuve,	favoir:
Rordeaux	224 Navires.

Bordeaux 224 Navire	S.
Nantes 91	
La Rochelle 70	
Le Havre 56	

441 Navires.

On peut, fans exagérer, évaluer les pertes de Marfeille, Bayonne, Honfleur, Dunkerque, Morlaix, Breft, S. Malo, &c. à 69

Total 510 Navires.

Reste à 390 Navires.

On voit par ce calcul, qui ne peut point soussirir de contradiction, qu'un commerce qu'on supposoit posséder à peine 120 navires

à la fin des hostilités, en a perdu 390 dans environ dix-huit mois de guerre déclarée; mais si on ajoute à ce nombre ceux qui sont arrivés heureusement à leur destination, ceux qui ont été pris depuis l'époque où ces calculs ont été faits, ceux qui ont été armés en course au nombre de plus de 180, dont la moitié au moins appartenoit au commerce maritime de France, & ensin ceux qui restent actuellement dans les ports, le calcul de notre auteur paroîtra insoutenable.

Au moment où j'écris, (le 15 Avril 1759) le port de Bordeaux, malgré le départ pour le Canada de vingt gros navires, en contient encore quarante cinq, appartenans aux armateurs de cette ville, en état d'être chargés & expédiés pour nos Colonies dans fix femaines, s'il y avoit lieu (1); il y en a, en outre,

⁽¹⁾ Au mois d'Août de la même année 1759, il fut frêté pour le compte du Roi dans le port de Bordeaux, trente-fix navires du port de 300 à 550 tonneaux, parmi lesquels il y en avoit deux, le Marquis de Marigny & le Maréchal de Thomond de 22 à 24 canons, qui étoient armés en guerre, ils furent tous prêts, & entiérement approvisionnés dans moins d'un mois, & se rendirent à Rochesort

trente trois sur les chantiers, depuis 200 jusqu'à 500 tonneaux, qui se construisent avec la plus grande vivacité. Il ne faut qu'avoir des yeux pour se convaincre de ces faits.

Si on réfléchit aux pertes immenses que la prise de ces trois cent quatre-vingt-dix navires, presque tous richement chargés, a dû causer au commerce, qui cependant n'en a point été ébranlé, & l'émulation qu'auroit produit dans la marine marchande la protection de la marine royale, aulieu de l'abandon total dans lequel elle s'est trouvée, on tiendra, sans-doute, pour démontré, que le commerce de France avoit suffisamment de vaisseaux & de sonds pour approvisionner exclusivement les Colonies, & qu'il n'étoit pas nécessaire d'appeller les nations étrangères à notre secours.

» Il nous est plus utile (page 61) d'admet-» tre les Espagnols, les Hollandois, les Sue-» dois, les Danois, les Hambourgeois, les » Moscovites, les Italiens, au commerce de

[&]amp; au Morbiham, pour servir à l'expédition particulière sous les ordres de M. le Duc d'Aiguillon, Note de l'Editeur.

» nos Colonies, que les feuls Hollandois de » Curação & de St. Eustache.»

Il est bien étonnant qu'un auteur aussi éclairé, n'ait pas senti que la concurrence qu'il prétend établir ici, feroit un esset tout opposé à celui qu'on en attendoit. Pour vouloir trop étendre nos faveurs, personne ne se seroit mis dans le cas d'en prositer: le Hollandois auroit craint la concurrence de l'Espagnol, le Suédois & le Danois celle de l'Italien, celui-ci du Moscovite, & ensin tous auroient craint la concurrence des François, qui, à leur tour, auroient eu à redouter celle de tous les étrangers.

Je m'en rapporte à la décision de tous les négocians de l'Europe, ils diront tous qu'une permission commune à tant de peuples ne pouvoit remplir le but, il auroit fallu plusieurs années, pour que chacun eût pris les informations requises, & que le commerce eût eu un cours connu. Dans ce cas, le sécours momentané dont nos Colonies avoient besoin, manquoit, & la ressource qu'on sondoit sur ce secours étoit vaine & sans effet.

» Les navires neutres obligés de partir » d'Europe (1) pour venir en droiture dans

(1) Page 26.

» nos Colonies, & d'en revenir en droiture » en Europe, n'auront ni les mêmes facilités, » ni les mêmes motifs d'établir des rélations » préjudiciables à notre commerce en tems » de paix.

Ce ne sont point les navires qui établissent ces relations, mais un négociant étranger qui aura connu & suivi notre commerce de l'Amérique en tems de guerre, sera tous ses essonts pour en conserver quelque partie en tems de paix, & trouvant en France un commerce dévoyé, il ne manquera ni de prêtenoms dans nos ports, ni de correspondans dans nos Colonies, qui lui faciliteront les moyens d'entretenir ses anciennes liaisons.

» (p. 63) emporte la nécessité d'un passeport » de France, & une caution des payemens » des droits, par conséquent, tous nos né-» gocians auront une facilité pour s'intéresser » dans ces armemens..... facilité que les » Hollandois leur ont resusé jusqu'à présent » dans les armemens interlopes de Curaçao » & de St. Eustache. »

» L'admission générale des navires neutres

On ne voit point qu'un passeport qui est délivré par le Ministre, sous la caution d'un Banquier de Paris ou de telle autre personne solvable, donne aux négocians des ports, aucune facilité pour s'intéresser dans ces armemens; il seroit aisé de faire voir que la chose auroit rencontré de très-grands obstacles. (1) On sait, d'un autre côté, que la plupart des négocians françois peuvent prendre part au commerce interlope que les Hollandois sont par St. Eustache & Curação, il n'y a pour cela qu'à donner par la voie de Hollande même, des ordres rélatifs à un commissionnaire établi dans une de ces deux isses. Ceci n'est point une supposition, c'est un fait qui s'est réalisé plus d'une fois, & qui, peutêtre, se réalise tous les jours.

L'auteur fait un calcul (page 66) d'après lequel il prétend prouver qu'il s'en faut de onze millions que le chargement de 120 navires françois, (à quoi il suppose que notre commerce étoit dès lors réduit) soit dans la concurrence de 120 navires étrangers. J'ai déja fait voir la fausseté du calcul rélative-

⁽¹⁾ Principalement à cause du serment que les Anglois n'auroient pas manqué d'exiger. Note de l'Editeur.

ment au nombre des navires françois; quelques observations suffiront pour prouver que le calcul sur la concurrence n'est pas plus juste.

1°. On suppose, je ne sais pourquoi, l'affurance fur les navires françois à 80 pour cent; mais dans le tems que l'auteur écrivoit, les assurances se faisoient couramment à 50 pour cent; & depuis, sur les seules espérances d'une protection prochaine, elles baissérent à 35 & à 33 pour cent. Les deux Chambres formées à Bordeaux depuis la guerre, firent à cette époque pour plufieurs millions d'assurance à ce prix; ce ne fut que quand on vit que tout étoit désespéré du côté de la protection, que les primes montérent fucceffivement à 40, 45, 50 & jusqu'à 60 & 65 pour cent; mais elles ne passérent point ce dernier prix, pour les navires qu'on favoit ne pas tarder d'arriver, & qui n'avoient que les risques ordinaires à courir. Il me semble donc que dans un pareil calcul, il n'étoit pas possible d'établir la prime au - dessus de 50 pour cent, au lieu de 80, ce qui fait une différence de 30 pour cent.

2°. On établit la prime sur les vaisseaux étrangers à 15 pour cent. On fait qu'elle n'a été à ce prix, qu'autant de tems que les Anglois ne prenoient point les neutres, ce qui n'a pas été bien long; mais aussi-tôt qu'ils ont commencé à les arrêter, les primes ont monté successivement à 25, 30, 35, jusqu'à 60 pour cent; & ensin on n'a trouvé à les faire assurer à aucun prix, & beaucoup moins que les vaisseaux françois. Ainsi en établissant la prime à 10 pour cent au-dessous des vaisseaux françois, c'est-à-dire, à 40 pour cent, l'erreur, sur cet article, seroit encore de 25 pour cent.

3°. On évalue le chargement de chaque navire françois & étranger au même prix de 60 mille livres. Il est cependant naturel de penser, que le chargement du navire étranger, qu'on suppose devoir être fait de denrées de France, éprouvera une augmentation considérable pour le transport de France en Hollande, pour frêt, assurance, commission, coulage sur le liquide, intérêt de l'argent &c. &c. tous ces frais réunis ne peuvent pas être évalués à moins de 10 pour cent.

4°. On a passé très-exactement, dans le calcul des frais sur les 120 navires françois, la prime de la prime d'assurance; mais elle a

été, oubliée dans le calcul des frais des 120 navires étrangers.

5°. L'auteur suppose que les navires étrangers payeront un droit de 33 L. 6 s. 8 d. par tonneau; sur 36 mille tonneaux, cela fait un million deux cent mille livres; mais il a oublié d'ajouter cette somme au capital de l'armement & mise hors des navires neutres, & de lui en faire supporter les assurances.

6°. Suivant le projet, l'imposition de 33 L. 6 s. 8 d. par tonneau, sur le chargement du navire étranger, devient double dans la concurrence, étant appliquée en gratissication à l'armateur françois. Or qu'on supposse aux nations étrangéres, toute l'économie qu'on voudra dans leur navigation, il n'y en a aucune qui puisse commercer à nos Colonies, avec le désavantage certain de 66 L. 13 s. 4 d. par tonneau, & cet article seul dispenseroit d'entrer dans l'examen des autres calculs.

D'après ces observations, je pense qu'on tiendra pour démontré, que bien loin que la concurrence soit en faveur du navire étranger, elle est toute entière en faveur du françois, & elle l'eût été bien d'avantage, s'il y avoit eu, dès le commencement de la guerre, la moindre protection pour notre marine marchande; parce que les assurances sur les vaisseanx nationaux, n'auroient certainement pas été au-dessus de 30 à 35 pour cent, & que les étrangers auroient été sujets aux mêmes inconvéniens qu'ils ont essuyés, & par conséquent à la même augmentation de prime. (1)

⁽¹⁾ Les partisans des neutres ont dabord soutenu, que les étrangers pourroient approvisionner les Co. lonies à meilleur marché que les François, & que, par conséquent, ils méritoient la préférence. On leur a fait voir qu'ils se trompoient. Il n'y a donc point d'inconvénient, ont-ils dit alors, de permettre le commerce aux neutres, puisque les armateurs françois auront toujours l'avantage sur eux. Mais on leur répond, ce n'est point là dequoi il s'agit: le prix des marchandises de France en Amérique ne se régle point sur celui d'achat, ce n'est point cette différence qui donne l'avantage ou le désavantage, c'est celle du nombre des Navires, & de la quantité de marchandises qui arrivent à la foise Le négociant françois calcule aisément la concurrence des armateurs du Royaume, mais il lui seroit impossible de calculer celle des étrangers. Note de l'Editeur.

« Quand même l'admission générale & » autorisée des navires neutres ne seroit sou-» mise à aucune condition, (page 61) elle » rempliroit évidemment tous ces objets, » d'une manière plus utile que l'admission des » interlopes, & les permissions particulié-» res. »

L'admission des interlopes, & les permissions particulières sont des abus, j'en conviens; mais ensin, ce sont des abus qui ne peuvent produire que des maux passagers; & qui, dans certains cas, peuvent être d'une grande utilité; au lieu que la cessation totale du commerce national, est, par ellemême, un très-grand malheur; qui peut en occasionner de plus grands encore: en ruinant la Métropole, elle entraîne nécessairement la perte de la Colonie.

J'en appelle à l'expérience, les Etrangers n'ayant point voulu se soumettre à l'imposition de 33 L.6 s. 8 d. par tonneau, & notre marine marchande ayant été hors d'état d'agir saute de protection, on a pris le parti de délivrer aux neutres des passeports gratis & sans aucune condition; qu'en est-il arrivé? Tous les malheurs que les négocians éclai-

rés avoient prévus, & que les partifans des neutres traitoient de raisons d'intérêt & de chiméres. Les Colonies loin d'être approvisionnées, ont langui dans la difette & dans la détreffe; elles se sont vues réduites, tourà-tour, aux derniéres extrêmités, sans pouvoir se défaire de leurs denrées, ni s'approvifionner de celles d'Europe; le commerce interlope de St. Euftache & du Curação, étant devenu l'unique ressource, ne s'est fait que plus ouvertement; les Anglois même ont été reçus à faire la traite, dans divers quartiers de St. Domingue; le Domaine du Roi a été privé des droits légitimes qui lui revenoient; &, ce qui ne s'étoit pas vu après les guerres les plus longues & les plus malheureuses du régne de Louis XIV, nous l'avons éprouvé dans moins de trois ans de guerre déclarée; nos Colonies font fans défense, envahies, & peut-être les perdons-nous pour toujours.

Je ne copierai point ici les pages 101 & 102 de la brochure, je prie qu'on les lise dans l'ouvrage même; on y suit l'idée qu'on a déja donnée, que le commerce de France étoit dans l'impuissance d'approvisionner les Colonies. Pour y remédier, on veut que le négo-

ciant françois s'associe avec l'étranger, chose impraticable, comme je l'ai déja dit, &
ensin, dans le cas que nos négocians ne trouvent pas à employer leurs capitaux en entier
dans cette association, on leur donne pour ressource d'établir des factories dans le Nord & de
faire le commerce de Lisbonne.

Il faut qu'un auteur, aussi judicieux que celui que je combats, soit bien prévenu d'un projet, pour se laisser entraîner à autant d'inconséquences: car ensin, ou le commerce de France étoit en état d'approvisionner les Colonies, ou il ne l'étoit pas. Dans le premier cas, nos négocians n'avoient rien de mieux à faire que d'employer leurs capitaux à un commerce aussi important, aussi nécessaire, & déja fondé.

Quand on a de l'argent, on ne manque pas de navires, ni même de matelots, furtout si on vouloit se servir des étrangers au besoin; pourquoi donc en chercher un autre emploi?

Dans le fecond cas, ils n'avoient pas les moyens de former de nouveaux établissemens, ainsi les expédiens qu'on leur offre, sont en pure perte. Personne n'empêche, sans

doute, d'établir des factories dans le Nord; mais est-ce le moment, au commencement d'une guerre, d'abandonner les anciennes branches de commerce pour en former de nouvelles?

D'ailleurs, pense-t-on que ces mêmes armateurs, qui font avec succès & intelligence, le commerce des Colonies, eussent été fort propres à faire celui du Nord? Peut-on rassembler ses capitaux, former des liaisons, & acquérir les renseignemens & les connoisfances nécessaires, avec la promptitude qu'on le suppose, & que la circonstance l'auroit exigé?

Lisbonne n'exclut aucune nation d'une concurrence qui lui est utile, cela est vrai; mais nous osfre-t-elle les mêmes avantages qu'à la nation angloise? Nos échanges réciproques se trouvent-ils favorisés par la nature de nos denrées? Recevrons - nous du Portugal des vins ou des sels, pour balance du commerce que nous ferons ensemble, tandis que nous avons chez nous les mêmles denrées à offrir à l'étranger?

Avant d'encourager les négocians à faire ce commerce & celui du Nord, il faut examiner si toutes ces circonstances leur permettent de les pousser avec avantage, & si des obstacles physiques, moraux ou politiques, ne s'opposent pas à leurs succès.

On entend dire tous les jours, que nos négocians n'ont ni l'industrie, ni les richesses qu'il devroient avoir ; qu'eu égard à ceux d'Angleterre & de Hollande, ils ne peuvent être appellés que des facteurs : (1) mais ontils les mêmes avantages & le même appui que ceux avec lesquels on les compare? Par exemple, pourquoi tous les petits vins blancs, qui se chargent pour le Nord, à Bordeaux, dont la valeur n'excéde pas fouvent cent livres le tonneau, payent-ils des droits, à la fortie, qui les augmentent de vingt-cinq pour cent, & qui empêchent peut-être l'exportation de trois ou quatre fois la quantité de ce qui fort ordinairement, pour cette partie de l'Europe, où l'on trouve qu'il seroit si nécessaire d'ouvrir de nouvelles sources de commerce? Et pourquoi faut-il qu'il y ait des droits à l'exportation d'une denrée, dont la

⁽¹⁾ Voyez l'Ami des Hommes. De l'utilité des Etats Provinciaux.

fortie pour l'étranger est si avantageuse à la nation?

Pourquoi les denrées du Royaume & de nos Colonies, qui font exportées pour la Suède & le Dannemarck, payent-elles, dans ces Etats, une augmentation si considérable de droits d'entrée, qu'elle équivaut à une prohibition, lorsqu'on les importe sur tout autre vaisseau que sur des bâtimens suèdois & danois? Et pourquoi n'y a-t-il pas une exception en faveur des bâtimens françois? (1)

Pourquoi la factorie angloise, jouit-elle en Russie, de certains avantages & priviléges, qui lui assurent, pour ainsi dire, le commerce exclusif dans ce pays-là, sur-tout pour les importations? Pourquoi n'y a-t-il pas, en notre faveur, ou un traité qui accorde à la nation un tarif plus avantageux,

⁽¹⁾ Ceci est rigoureusement vrai, quant au Dannemarck; mais quant à la Suéde, les sucres seuls sont exceptés des gros droits que payent nos autres denrées du Royaume & des Colonies, quand elles sont introduites sur des batimens françois. Note de l'Editeur.

ou des encouragemens capables de balancer tous ces avantages? (1)

Je pourrois pouffer plus loin ces réflexions, mais je reviens à mon sujet.

J'ai préfenté de bonne foi, dans toute leur force & dans toute leur étendue, les principales raifons fur lesquelles se fonde l'Auteur de l'Essai sur l'admission des neutres à nos Colonies; je crois aussi n'en avoir laissé aucune sans réponse. Il résulte, ce me semble, de cet examen, que ses principes appuyés sur des calculs insoutenables, tombent d'euxmêmes, aussi bien que les conséquences qu'il en tire; & que le système qu'il désend, ne porte plus sur rien.

Je terminerai cette discussion par quelques

⁽¹⁾ Voyez à ce sujet, Essai sur le commerce de Russie, page 167 & page 172, on y dit: « Avant la confection des tariss actuels de la Russie, » le commerce de Lyon étoit très-considérable dans » cet Empire; l'énormité des droits & des prohibitions l'ont beaucoup diminué. Toutes les » étosses riches de Lyon sont désendues en Russie, » à l'exception des glacées d'or & d'argent, dont » elle n'a pu se passer pour les habits de cérémonie » des ordres militaires. » Note de l'Editeur.

observations qui achéveront, si je ne me trompe, de porter la lumière sur tous les points de cette fameuse question.

6. 1. Pour commencer par les Colonies. puisqu'elles sont la véritable source de nos richesses, & que le commerce n'en est que le moyen; elles ne feront, dans le système des neutres, ainsi que je l'ai déja dit, ni approvisionnées, ni vuidées; car de deux choses l'une, ou la permission de commercer à nos Colonies fera générale pour toutes les nations neutres, ou elle sera réduite à un certain nombre de passeports limité. Dans le premier cas, l'étranger ni le françois n'ôseront rien entreprendre, par la crainte d'une trop grande concurrence, ainfi on manquera toutà-fait le but, qui doit toujours être leur approvisionnement; & d'après le mauvais succès qu'ont eu jusqu'à présent les armemens faits en Hollande, il y a lieu de croire, que ce qui est arrivé, lorsqu'on a voulu faire l'efsai de l'admission des neutres, arrivera toujours; c'est-à-dire, qu'à l'exception d'un petit nombre de négocians étrangers, qui se flatteront de pouvoir arriver les premiers dans nos Colonies, & de réussir à la faveur

de la prompte expédition, tous les autres feront découragés, & fe garderont bien de faire un commerce qui a déjà si mal réussi, dans lequel ils ne pourront ni fixer, ni connoître le nombre de leurs concurrens.

Dans le second cas, on tombera dans l'inconvénient de l'exclusif qu'on vouloit éviter, & qui est aussi odieux à la Colonie qu'au commerce; & l'on pourra compter, d'après l'expérience du passé, qu'un seul passeport, délivré à l'étranger, fera suspendre plusieurs armemensdans les ports de France; & que s'il s'en délivre une certaine quantité, nos négocians cesseront tout-à-fait d'armer.

§. 2. J'ai dit que le navire étranger, destiné pour nos Colonies, sera arrêté & pris par les Anglois, sans aucun égard pour sa neutralité; mais en cela même, il a encore le désavantage de ne pouvoir se désendre dans aucun cas; car il ne peut pas combattre sous un pavillon qui n'est point en guerre avec l'Angleterre; s'il est rencontré, il faut qu'il se laisse visiter, & emmener sans coup férir; il n'a pour lui que la voie de la protestation, aulieu que le navire françois suit s'il est trop soible, se bat s'il est armé; & aulieu d'être pris, il peut prendre, s'il est le plus fort.

Cet avantage, en faveur des navires françois, est incalculable; & cette considération
seule peut servir à apprécier la ressource
qu'offrent les navires étrangers, pour l'approvisionnement de nos Colonies. Je ne parle
point de l'infidélité de quelques capitaines
Hollandois, qui ont été accusés, & violemment soupçonnés, d'avoir vendu leurs cargaisons en pleine mer à des Corsaires anglois, & de s'être fait prendre volontairement. Ce risque, vrai on imaginaire, a insiniment contribué à détourner les négocians
de prendre des assurances sur les bâtimens
étrangers employés à ce commerce.

6. 3. Il y a cet inconvénient à faire ceffer tout-à coup les armemens dans nos ports marchands; c'est que non-seulement les navires y restent inutiles, & y périssent faute de naviguer, (cependant la valeur de ces navires est une partie considérable des capitaux du commerce): mais, par cela seul, on décourage considérablement les matelots, si même on ne les perd pas tout-à-fait, en les rédui-sant à la misère & au désespoir: je m'explique.

Le matelot en France, comme partout

ailleurs, est une espèce d'homme entiérement dévoué à son métier, & qui n'en sait point faire d'autre; si au retour d'une campagne qu'il aura faite au service du Roi, où les salaires sont des plus modiques, il n'a pas l'occasion de s'embarquer au service du marchand, il saut nécessairement qu'il meure de faim, ou qu'il s'expatrie; la cessaion des armemens dans les ports le privera d'ailleurs de toutes les ressources qu'il a pour subsister à terre, en travaillant à la journée, aux gréemens & aux radoubs des navires qui se préparent à faire voyage.

Il en est de même des Charpentiers, Cal-

⁽¹⁾ La Compagnie des Indes se servoit d'un excellent moyen, pour encourager les matelots à s'embarquer sur ses vaisseaux, & à ne pas craindre d'entreprendre les plus longs voyages à son service; elle faisoit payer à leurs semmes & à leurs enfans une solde par mois, pour les faire subsister pendant teur absence; c'est ce qu'on appelloit les mois de famille. Au retour, on retenoit à chaque matelot, sur son décompte, la somme qui avoit été ainsi payée, ensorte que ce n'étoit qu'une avance que faisoit la Compagnie; mais combien cette modique avance n'a-t-elle pas conservé de sujets au Roi! Et quel encouragement pour les matelots, s'il étoit

fats, Voiliers, Poulieurs &c. tous ces genslà vont où il y a du travail, & s'ils n'en trouvent pas dans le Royaume, ils iront en chercher chez l'étranger, ou ce qui est pis, ils passeront chez l'ennemi. (1)

§. 4. » Si le projet des neutres avoit eu
» lieu, dit-on, le Roi auroit encore tous ses
» matelots. »

Ce que je viens de dire, fait bien voir le contraire; mais j'observerai de plus, que depuis que la guerre a été déclarée, ce n'est pas le commerce qui a occasionné la plus grande perte des matelots, ce sont les Cor-

possible de suivre dans la Marine Royale une aussi sage pratique!

On ne pense point, sans frémir, à l'état de misére & de dépopulation qu'occasionneroit, dans la seule ville de Bordeaux, la cessation du commerce de nos Colonies. On compte, dans le peuple, plus de dix mille ames qui ne tirent leur subsistance que des armemens & des désarmemens des navires françois; & parmi les négocians, plus de cent cinquante maisons occupées du commerce d'exportation pour l'étranger, & vingt cinq rafineries qui font valoir la consommation de l'intérieur. Faut-il donc les sacrifier tous au commerce étranger? Notade l'Edireur. faires. Pour le prouver, je suppose qu'il y ait eu, dans le commerce de long cours, 300 navires marchands pris, à 30 hommes par navire, cela fait 9000 hommes; & d'un autre côté, 100 Corfaires à 150 hommes, cela fait 15000 hommes. Il y auta cette différence, que dans les Corfaires, fur quinze mille hommes, il en faut compter le tiers qui font, ce qu'on appelle au service du Roi; des hommes, Matelots, Gabiers, Timoniers, &c. presque tous en état d'être officiers mariniers, cela fait donc 5000 excellens matelots & des plus hardis; l'autre tiers est composé de demi hommes, qui ont fait trois ou quatre voyages de long cours, que, dans la difette, les marchands font obligés de prendre pour matelots, & l'autre tiers de novices, c'est-à-dire, de jeunes gens qui n'ont navigué que fur les rivières, dans le petit cabotage, on même point du tout; ou qui ont fait tout au plus une campagne de long cours ; au lieu que sur 9000 hommes, pris sur les navires marchands, il ne faut compter, compris les officiers mariniers, qu'un bon matelot fur cinq hommes; c'est-à-dire, sur dix hommes, deux matelots, deux demi hommes, cinq novices & un mousse, à ce compte la course auroit occasionné la perte de 5000 matelots.

ci 5000 demi-hommes.

Ensemble 10000 hommes, propres à servir fur les vaisseaux du Roi, qui peuvent faire le fond de l'armement de vingt vaisseaux de ligne; au lieu que, fuivant le même calcul, les 300 navires marchands pris, n'auroient coûté que 3600 hommes; de ceux qui font propres au service du Roi, à compter douze hommes par navire; & comme tout ceci est relatif, & que je suis bien fondé à penser, que jusqu'au commencement de la présente année 1759, le nombre des Corsaires pris est aux navires marchands (qui font les voyages de long cours) comme un est à trois; on peut augmenter le nombre des uns & des autres, & mon calcul n'en fera pas moins juste.

§.5. Je fais un autre calcul, je suppose qu'on se détermine, quoiqu'un peu tard, à protéger le commerce, & que les navires marchands ne sortent plus de nos ports & de nos Colonies, qu'avec convoi; j'accorde, si l'on veut, que de quatre, il y en aura un de pris, ce qui cependant seroit sort extraordinaire,

en supposant toujours l'équipage de chaque navire à 30 hommes, (non compris les états majors) & sur dix hommes,

2 matelots
2 demi-hommes
5 novices
7 mouffe

Ce navire aura perdu fix matelots & fix demi-hommes, en tout douze hommes propres pour le fervice du Roi; mais les trois qui feront arrivés heureusement, auront confervé au Roi 18 matelots & 18 demi-hommes propres pour son service, fans compter 36 novices qui se seront formés, & qui seront devenus, en grande partie, de bons demihommes; en forte que s'il y a 400 navires marchands employés par an, dont 300 ayent échappé à l'ennemi, la marine royale sera fortifiée par ce moyen de tous les demihommes qui seront devenus matelots, & de tous les novices qui seront devenus des demihommes; ce qui, en calculant au plus bas, ne peut pas faire moins de trois mille, sans compter 1800 matelots qui auront été entretenus & conservés. Cela fait près de 5000 hommes qui font le fond de l'armement de dix vaisseaux de ligne.

Je vais plus loin; je dis qu'en protégeant notre marine & notre commerce; nos matelots, que nous regardons comme perdus dès qu'ils sont chez l'ennemi, ne tarderoient pas à nous revenir par les échanges fréquens qu'il y auroit; car si l'ennemi prenoit, nous prendrions aussi quelquesois; sans doute que nos croiseurs ne feroient pas une guerre purement passive.

§. 6. Il me semble qu'on a fait, au commencement de la présente guerre, deux grandes fautes à la fois. La première de refuser toute espèce de protection au commerce, & la seconde d'encourager la course par toutes sortes de moyens; il est arrivé que nos bâtimens marchands & nos corsaires ont été également détruits. (1)

La course ne peut pas plus se faire sans protection que le commerce, les corsaires

⁽¹⁾ Autant les Corsaires ont été nuisibles dans la dernière guerre de 1756, autant ils peuvent être utiles dans celle-ci (1778). Parce que nous avons tout à espérer de notre marine royale, qui les protégera contre les vaisseaux de guerre ennemis; & par ce moyen, ils seront au moins de pair avec les Corsaires anglois. Note de l'Editeur.

font fur mer ce que les troupes légeres font fur terre; il faut que les uns & les autres foient foutenus : or fur mer il n'y a de véritable protection que par les vaisseaux de 64 canons & au-deffus. Les Anglois qui font fûrs de ne rencontrer aucun de nos vaisseaux de force en croisière, ont établi des vaisfeaux de 60 canons en station, (comme ils s'expriment) dans les principaux parages où nos Corsaires ont coutume de croiser; il n'est pas possible qu'un Corfaire, qui croise trois mois de fuite, ne tombe tôt ou tard fous la volée de quelqu'un d'eux, & alors c'est autant de pris. Tous nos Corfaires de 24 à 36 canons ont été enlevés ainsi, & presque tous par les mêmes vaisseaux en station, qui les ont rencontrés les uns après les autres. Si, au contraire, on avoit fait fortir, de tems en tems, de nos ports des vaisseaux de 64 canons, soit pour croifer, foit pour convoyer nos marchands, un vaisseau anglois de 60 canons, ne se seroit pas regardé comme le maître de la mer, moralement fûr de n'y pas trouver fon égal; on lui auroit rendu la croisière dure; peut-être y en auroit-il eu quelqu'un de pris par les nôtres, ce qui auroit obligé

les vaisseaux anglois à se tenir ensemble; par conséquent les rencontres n'auroient pas été aussi fréquentes, & la bonne contenance de nos Corsaires de force, en auroit fait échapper un grand nombre.

§. 7. La marine militaire ne peut être reparée & recrutée en tems de guerre, que par une suite de la protection accordée au commerce; parce qu'il n'y a que le commerce qui fasse des matelots au Roi, on n'envoye au service que ceux qui sont classés, & on ne classe les novices qu'au second voyage, à l'exception de quelques gens de rivière; le Roi ne prend point sur ses vaisseaux, ceux qui n'ont jamais navigué; il faut donc absolument que le matelot commence à se former avec le marchand, pour être en état de servir le Roi; voilà pour ce qui regarde les novices.

Pour les demi-hommes, qui doivent devenir de bons matelots, ils en apprennent plus dans un voyage avec les marchands, que dans deux campagnes au service du Roi: en voici la raison. S'il y a une manœuvre hardie à faire dans un navire marchand, qui n'a que p eu de monde, il faut que les demi-hommes & les novices y prennent part, tout comme les matelots; dans un vaisseau du Roi, au contraire, on n'employe que les matelots pour les manœuvres hautes; les demi-hommes & les novices ne sont employés qu'aux manœuvres basses, il n'est pas possible qu'ils se forment.

Si donc il est vrai qu'il n'y a que la marine marchande qui forme des matelots, & que la marine royale & les Corsaires les détruisent continuellement en tems de guerre, il résulte qu'il faut protéger la marine marchande, pour avoir des matelots & une marine royale.

§. 8. L'expérience prouve que cette protection n'est pas une chose aussi impossible qu'on a voulu le dire, & qu'elle réussiroit encore, malgré les grandes pertes que nous avons faites; témoin les convois pour le Canada, escortés par quelques frégates marchandes armées en guerre, qui ont presque tous passés heureusement. (1)

⁽¹⁾ M. Beauffier de Châteauvert, commandant la Frégate du Roi la Sirene, & les Sieurs Kanon & la Giraudais, chacun avec une frégate de 20 à 24

On a vu fortir de Brest, en Avril 1758, le vaisseau du Roi le Palmier & deux frégates, convoyant huit gros vaisseaux marchands, chargés de vivres & de munitions pour St. Domingue; ce petit convoi est arrivé en entier au Cap, quoiqu'alors la mer su couverte d'autant de vaisseaux ennemis qu'elle l'ait jamais été, & qu'il y eut aux attérages du Cap quelques vaisseaux de guerre anglois, qui ne l'apperçurent point, ou qui n'osérent l'attaquer.

Les frégates du Roi ne sont jamais sorties de Brest ou de Rochesort pour croiser ou escorter des barques, qu'elles ne soient rentrées avec quelque Corsaire anglois, trouvé sur nos côtes. (1)

§. 9. Nos vaisseaux marchands qui n'avi-

canons, & quelques navires un peu mieux armés que ne le sont ordinairement les marchands, ont introduit successivement plusieurs convois en Canada; le dernier même après la prise de Québec.

⁽¹⁾ Le sieur Cornie, commandant la frégate du Roi la Félicité, en croisant sur nos côtes, ou en escortant des Caboteurs, depuis le Havre jusqu'à Bordeaux, a pris 12 Corsaires ennemis, dont un de 28 canons, l'Aigle de Bristol... Note de l'Editeur.

guent à nos Colonies, y portent la subsistance d'un peuple qui, dans une autre hémisphére, n'en est pas moins une partie considérable de la nation; & ils en rapportent des richesses qui, en se partageant par le travail, augmentent nécessairement les moyens de subsistance d'une grande partie des habitans du Roy ume. Je demande, au cas que le trajet de nos Colonies pût se faire par terre, à travers des déferts, qu'on fauroit être continuellement infedtés de partis ennemis, s'il y auroit quelque circonstance, où l'on ne taxât pas de la plus haute imprudence, celui qui propoferoit de rifquer des convois confidéra. bles de munitions de guerre & de bouche, fans escorte ? (I)

Mais

Les Nations du Nord, qui font le commerce de

⁽¹⁾ Toutes les Nations qui ont un commerce maritime font escorter leurs navires marchands, pour peu qu'elles aient à craindre quelque ennemi. Les Anglois emploient toujours ce moyen en tems de guerre, & souvent en tems de paix: leurs vaisséaux des Indes Orientales viennent rarement sans escorte, & ils ont ordinairement des vaisséaux de guerre en station sur le Grand Banc & sur les côtes de Terre-Neuve pour protéger leur pêche.

Mais il y a plus que cela: non-seulement la protection accordée à la navigation marchande en tems de guerre, peut conserver au commerce d'une nation son activité ordinaire, mais elle peut encore l'augmenter; c'est ce qui est arrivé dans le cours de la dernière guerre (de 1744); malgré quelques échecs assez considérables, il se forma dans nos ports plusieurs nouvelles maisons, qui subsistent encore, dont quelques-unes mêmes sont devenues très-puissantes; la masse des richesses se soutint, si même elle n'augmenta pas. Il en sera de même dans tous les tems, sur-

la méditerranée, ne permettent point que leurs naz vires partent sans être bien armés ou escortés.

Les Espagnols escortent leurs galions, les Porzugais leurs vaisseaux du Brésil & de la Compagnie de Fernambouc.

Les Hollandois, plus que toutes les autres Nations, donnent des convois à leurs navires marchands, pêcheurs, caboteurs & autres, quelquefois même en pleine paix. « En tems de paix, dit l'Auteur de la Richesse de la Hollande (chap. 5, page 258), la slotte des pêcheurs (du hareng) est toujours le même chapitre, page 267: « En tems de guerre, so dit-il, la slotte de pêcheurs de Baleine ne met



tout quand la protection suivra de près les premières hostilités, ou encore mieux, lorsqu'elle les préviendra, & qu'elle ôtera ainsi aux Corsaires ennemis l'encouragement des premiers succès. Les Anglois en ont fait l'heureuse expérience dans cette guerre. Voici comment s'exprimoit M. Pitt dans un discours au Parlement, à la fin de l'année dernière (1758). « Notre commerce, disôit» il, devient chaque jour plus slorissant;
» nos richesses, malgré toutes les dépenses
» de la guerre, se sont multipliées. Les
» droits de la Douane, pour l'année présen-

[»] jamais en mer, sans être convoyée par un nombre » suffisant de vaisseaux de guerre ». Il en est de même pour les navires destinés pour la méditerranée.

Le commerce de nos Colonies est bien d'une autre importance. Une seule considération détermineroit à le protéger, quand même il n'y auroit que peu de chose à craindre de la part de l'ennemi, c'est celle de la différence des primes d'assurances, qui seront toujours de 15 à 20 pour cent meilleur marché, quand il sera connu que les navires, allant ou venant de nos isses, doivent être escortés, ne sur-ce que par une frégate de 20 canons. Cette économie n'est pas moins à l'avantage de la Colonie que du commerce. Note de l'Editeur.

» te, ont rendu déja plus d'un million de » Livres sterling, au-delà de ce qu'ils don-» noient les années précédentes. Je vous » promets, Messieurs, que ceux de l'année » prochaine excéderont encore ceux de l'an-» née courante. »

On ne peut attribuer de pareils succès qu'à la protection.

§ 10. D'un autre côté, croira-t-on qu'une grande nation, une nation puissante, qui posséde les plus belles & les plus fertiles Colonies du monde connu, renonce volontairement à tous les avantages que le commerce de ces mêmes Colonies lui offre, pour en faire jouir des nations voisines, qui de tout tems, ont été jalouses de ses progrès, qui sont encore ses rivales en fait de commerce, & qui peuvent devenir un jour ses ennemies?

Ces avantages que nous retirons du commerce de nos Colonies sont tels, qu'il n'est presque pas possible de les aprécier. Il est la source de toutes nos richesses, c'est lui qui donne la vie à tous les autres.

Il occasionne un commerce d'exportation avec l'étranger, qui est immense, & dont la balance est presque toute entière en notre faveur.

Il donne lieu à un cabotage considérable, le long de nos côtes de l'Océan, depuis le Havre jusqu'à Bayonne, pour transporter, d'une province à l'autre, les objets d'assortimens qui entrent dans la composition des cargaisons qui se font dans les divers ports. La Province de Guienne sournit ses vins, ses eaux-de-vie, ses farines, &c. La Brétagne sournit ses toiles, ainsi du reste. Cette navigation qui se fait toujours par des bâtimens françois, occupe beaucoup de matelots, & elle est en entier au prosit du sol & de l'industrie nationale.

Il entretient une quantité confidérable de manufactures, qui vivifient plufieurs Provinces de France, & il leur procure des débouchés continuels & folides; il fournit à d'autres qui ne font pas de moindre conféquence, les matiéres premières, telles que le coton qui occupe une fi grande quantité d'ouvriers dans le Royaume, & les fucres bruts, dont le rafinage enrichit plufieurs villes.

C'est par son moyen que nous voyons sleurir certaines de nos provinces, que la nature fembloit avoir destinées à gémir éternellement dans la mifére.

Il favorise puissamment la population, en encourageant toute sorte de travail & d'industrie dans l'état. (1)

En débouchant les denrées du Royaume, il donne au cultivateur les moyens d'étendre la culture & d'augmenter son bien être. Enfin, comme je l'ai déja prouvé, il forme & entretient des matelots pour la marine militaire; des charpentiers, & autres ouvriers, pour la construction des vaisseaux du Roi.

Tous ces avantages, & beaucoup d'autres qu'il feroit facile d'y ajouter, ne peuvent être perdus de vue un feul moment. Il ne seroit pas prudent de détourner ce sleuve bien-

⁽¹⁾ Je sais toutes les objections qu'on peut faire contre cette assertion; mais en convenant que l'établissement des Colonies a coûté beaucoup de monde, je ne serois pas en peine de faire voir qu'aujourd'hui, bien loin de nuire à la population du Royaume, elles l'augmentent considérablement.

Au reste, nos politiques parlent toujours des moyens d'augmenter le peuple, je voudrois bien qu'ils s'occupassent un peu des moyens de le rendre heureux.... Note de l'Auteur.

faisant, qui porte l'abondance & la fertilité fur nos terres, pour en engraisser celles de nos voisins; nous ne serions peut-être pas les maîtres de lui faire reprendre son lit naturel quand nous le voudrions; nous devons du moins être assurés que les étrangers ne négligeroient rien pour retenir chez eux ses eaux salutaires; ils entendent trop leurs intérêts pour y manquer.

6. 11. A quoi serviroient les encouragemens qu'il a plû à nos Rois de donner au commerce des Colonies, & ceux qu'ils pourroient lui donner dans la fuite, si ce commerce devoit ceffer pour la nation, à chaque mouvement de guerre avec une Puissance maritime? Je suppose que dans l'espace de trente ans, nous ayons trois guerres avec les Anglois, c'est-à-dire, alternativement cinq ans de guerre & cinq ans de paix. Cette supposition est dans l'ordre des choses possibles; mais ce qui ne l'est nullement, c'est qu'à chaque révolution de guerre, le commerce des Colonies passe aux négocians étrangers, pour revenir à chaque révolution de paix aux négocians françois, comme une balle de jeu de paume revient au joueur.

Ceux qui croient qu'un commerce annuel de cent millions, peut ainfi changer de main à volonté, ont une idée bien fingulière des hommes & des affaires.

§. 12. L'histoire ne fournit aucun exemple d'une nation qui ait cédé l'exploitation de son commerce & de ses Colonies, sous aucun prétexte, pas même de la guerre la plus malheureuse; Espagnols, Portugais, Danois, Anglois, Hollandois, tous ont été unanimes sur cet objet important d'administration, qui ne pourroit raisonnablement soussir d'exception, qu'autant qu'il y auroit réciprocité, & que la liberté seroit indéfinie pour tous les peuples qui possédent des Colonies.

Le fameux acte de navigation de Cromwell, qui a été la base de la puissance Angloise, est bien éloigné d'autoriser, dans aucun cas, le commerce étranger au préjudice du commerce national; & les Anglois n'ont point dérogé à cette loi de l'Etat dans aucune de leurs guerres. (1)

⁽¹⁾ Les isles angloises de l'Amérique sont aujourd'hui (1 Avril 1778) dans la plus grande détresse, où elles ayent jamais été, par le défaut d'approvi-

En suivant les opérations des Hollandois, depuis la révolution qui établit irrévocablement le système de leur liberté, on les voit lutter, tour-à-tour, contre l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la France, la Suéde; former, dans le même tems, leurs établissemens dans les deux Indes; soutenir & protéger leur pêche & leur cabotage; s'assurer le passage du Sund, & la libre entrée dans la Méditerranée; & ne faire jamais de plus grands essorts pour conserver tous ces avantages, que lorsqu'ils avoient à combattre plusieurs ennemis à la fois.

Ils apprenoient dès lors à l'Europe éton-

sionnemens de toute espece, qu'elles avoient coutume de tirer du continent de l'Amérique septentrionale; mais cela n'a point obligé les planteurs de ces Isles, à demander au Gouvernement le secours des Nations étrangéres: les Députés de leurs Colonies n'ont point présenté de requête au Roi à ce sujet, & il n'en a pas été fait la plus légére motion au Parlement; quoique parmi les membres qui le composent, il y en ait plusieurs qui soient intéressés directement à la prospérité de ces Isles, comme propriétaires de terres, ou autrement. Note de l'Editeur.

née de leurs progrès & de leur puissance; cette grande vérité, que toute nation qui posséde des Colonies, des Comptoirs, ou un commerce quelconque, sût-ce même dans les régions les plus éloignées, doit constamment les protéger & les désendre, ou se réfoudre à les perdre. (1)

FIN.

(1) Voici, ce me semble, à quoi se réduit en dernière analyse la question des Neutres, & de quelle manière on peut l'établir en raisonnant d'apprès les faits & l'expérience.

10. Il est prouvé (par le prix du frêt) que les armateurs françois ont suffisamment de navires & de fonds, pour approvisionner les Colonies & en extraire les denrées, & que les matelots ne leur manqueront pas, en les bien payant, sur-tout si on leur permet de prendre des étrangers au besoin.

2°. Mais s'ils ont les moyens, ils n'ont pas la puissance, ils ne peuvent faire ces approvisionnemens qu'autant que le Roi fera protéger leur navigation & leur donnera des escortes; sans cela, il vaut beaucoup mieux, pour eux & pour l'Etat, qu'ils y renoncent.

3º. A leur défaut, les neutres se proposent : mais l'expérience nous a appris que les Anglois les pren-

entema de poir et daprier tout ce qui a eté dit.) nent, & qu'ils les attaquent même de préférence; d'autant qu'ils ne se défendent point; & qu'enfin, il a été plus difficile de faire assurer un navire neutre, qu'un navire françois, toutes choses égales d'ailleurs.

4º. Dans ces deux cas, les Colonies ne seront donc ni approvisionnées ni vuidées.

5°. Il reste l'interlope: mais rien de plus précaire que cette ressource, qui est toujours insuffisante, & dont on ne peut se servir que comme d'un accessoire: elle tient beaucoup du monopole, & ne peut être suggérée que par l'intérêt particulier.

De ces propositions, je tire deux conséquences péremptoires.

La premiere, que les Colonies ne peuvent être approvisionnées ni vuidées que par le commerce de France.

La seconde, que pour que ces approvisionnemens aient lieu, il faut nécessairement que la marine marchande soit protégée esseacément par la marine royale. Note de l'Editeur, SERVICE OF THE STATE OF TAXABLE





me comous our lew



